

Les Régimes enregistrés d'épargne-études

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

cfsfcée

Printemps 2015

Les compressions qui ont été faites à l'éducation postsecondaire par le gouvernement fédéral pendant les années 1990 ont entraîné des hausses massives des frais de scolarité dans toutes les provinces sauf le Québec. Le gouvernement fédéral a fait quelques efforts au cours des dernières années pour rétablir le financement; cependant, les frais de scolarité continuent d'augmenter beaucoup plus rapidement que le taux d'inflation. Le gouvernement fédéral n'a pas alloué suffisamment de fonds pour que l'éducation postsecondaire demeure financièrement abordable pour tous les Canadiens et Canadiennes, mais il persiste à affecter des dépenses importantes aux crédits d'impôt et aux mesures d'épargne pour les études, dont le Régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Le Régime enregistré d'épargne-études

Un Régime enregistré d'épargne-études est un moyen de placement qui permet à la cotisante ou au cotisant d'épargner pour les études postsecondaires de ses enfants. Les cotisations à un Régime enregistré d'épargne-études ne sont pas déductibles du revenu imposable, contrairement aux Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Cependant, les épargnes sont exonérées d'impôt et croissent jusqu'au moment où le bénéficiaire commence des études à plein temps au collège ou à l'université. Selon les règlements actuels, on peut cotiser jusqu'à la somme maximale de 50 000 \$. On peut cotiser pendant 31 ans et on doit clore le régime après 35 ans. Le REEE permet au cotisant d'investir ses revenus sans payer d'impôt, ce qui apparente le programme à une forme d'aide financière aux études, accessible seulement aux personnes qui ont les moyens d'épargner.

La Subvention canadienne pour l'épargne-études

Le gouvernement fédéral offre aussi une subvention directe aux personnes qui investissent dans un REEE. Chaque année, le gouvernement verse un complément aux premiers 2 000 \$ cotisés au REEE au nom du bénéficiaire admissible dans le cadre du programme de Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE).

La subvention peut valoir jusqu'à 500 \$ par année pour chaque bénéficiaire, jusqu'à un maximum de 7 200 \$ à vie. Les parents qui sont assez riches pour mettre de côté les 2 000 \$ par an, à partir de la naissance de leur enfant jusqu'à son inscription au collège ou à l'université, auront reçu une subvention exempte d'impôt de 7 200 \$. Par contraste, les parents qui n'ont pas les moyens d'épargner de tels montants de côté ne peuvent bénéficier de ce programme.

Problèmes avec ces programmes

Pour répondre aux nombreuses critiques sur la nature régressive de ces programmes, le gouvernement fédéral a tenté de les rendre plus attrayants pour les Canadiennes et Canadiens à

faible revenu en introduisant des changements à la SCEE lors du budget fédéral de 2004. Les SCEE ont été rajustées selon une échelle mobile qui serait apparemment plus généreuse pour les personnes à faible revenu. Les enfants nés de famille à faible revenu reçoivent maintenant 500 \$ pour un REEE (Bon d'études) plus 100 \$ chaque année subséquente si la famille est considérée comme ayant un faible revenu. Malgré le fait que le programme offre maintenant certains avantages aux familles à faible revenu, sa répartition est toujours aussi grandement disproportionnée. Les familles à revenu moyen ou élevé ont reçu environ 780 millions de dollars en SCEE en 2014, alors qu'on estime à seulement 113 millions de dollars le montant que les familles à faible revenu ont reçu du programme de Bons d'études canadiens.¹

Plutôt que de reconnaître que les coûts toujours croissants sont le facteur principal de l'inaccessibilité de l'enseignement supérieur pour les familles à faible revenu, les partisans des Bons d'études s'accrochent à une vision simpliste : « Au moyen d'incitation à l'épargne et de mesures de soutien telles que des connaissances en finances, les contribuables à faible revenu sont encouragés à épargner pour des objectifs à terme. Avec de bonnes incitations, les pauvres ont la possibilité d'épargner et ils le font! »² La somme qu'une Canadienne ou qu'un Canadien à faible revenu peut accumuler en Bons d'études est tout à fait inadéquate pour faire face à l'augmentation rapide du coût des études postsecondaires.

Les mesures proposées par le gouvernement pour épargner pour les études favorisent également des dépenses inégales à travers le pays. Dans les provinces tournées vers l'avenir, comme le Québec et Terre-Neuve et Labrador, où les gouvernements ont gardé les frais de scolarité à un faible niveau, les parents n'auront pas besoin d'épargner autant pour les études collégiales ou universitaires de leurs enfants. Le gouvernement fédéral a ouvertement admis ce fait : « Au Québec, les gens contribuent moins aux REEE, sans doute en raison du système de cégeps subventionné par la province et des frais de scolarité universitaires relativement moins élevés pour les résidentes et résidents de la province ». ³ Ainsi, les avantages de ce programme de subventions fédérales de plusieurs milliards de dollars sont réduits pour les familles des autres provinces où les frais sont

« Ces plans ont été sévèrement critiqués à la mi-juillet par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à cause de leurs pratiques de ventes parfois douteuses, leurs pénalités pour rachat anticipé et un portrait vague des rendements du capital investi. »

Jonathan Cheveau,
Financial Post, 28 août 2004

5 483 \$

ÉCART MOYEN DANS L'ÉPARGNE POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ENTRE LES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET À REVENU ÉLEVÉ

1,05 \$ milliards

MONTANTS QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PRÉVOIT CONSACRER AU REEE ET AU SCEE POUR L'ANNÉE 2014-2015

736 \$ millions

BOURSES IMMÉDIATES OFFERTES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PCPE DURANT L'ANNÉE 2014-2015

moins élevés et les programmes d'aide financière aux études sont plus généreux. Cet état de fait motive les gouvernements provinciaux à augmenter les frais de scolarité, puisqu'ils savent que leurs citoyennes et citoyens verront alors plus d'avantages à ce programme fédéral.

Les vrais gagnants de ces régimes d'épargne qu'on met de plus en plus en valeur sont sans doute les banques qui offrent des comptes de REEE. Le gouvernement fédéral a créé une nouvelle industrie profitable pour les banques aux dépens de l'accès pour les familles à faible revenu. L'industrie des régimes épargne-études a fait maintes fois l'objet de critiques de la part des commissions des valeurs mobilières de deux provinces les tactiques de vente trompeuses qu'elle utilise. Comme l'a signalé Jonathon Chevreau dans le Financial Post en 2004, « Ces plans ont été sévèrement critiqués en juillet par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour leurs pratiques de vente parfois douteuses, leurs pénalités pour les retraits anticipés, et leurs descriptions laxistes du rendement futur des investissements ».

Quatre milliards de dollars et encore...

Parce que la SCEE fait partie des « dépenses législatives », le budget du programme n'est pas prédéterminé. Si tous les Canadiens et Canadiennes admissibles avaient les moyens d'investir dans un REEE, le gouvernement fédéral serait obligé de payer pour les SCEE correspondantes. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Canada a dépensé plus de 5 milliards de dollars en SCEE. Si tous les parents admissibles à la cotisation au REEE investissaient cette année dans la SCEE la somme maximale de 2 000 \$, le programme SCEE coûterait au gouvernement fédéral environ 3 milliards de dollars par an.

Un avantage pour les personnes qui en ont le moins besoin

Les études sur les REEE indiquent que les familles canadiennes à revenu élevé bénéficient davantage de ce programme que les familles à faible revenu. En 2007, seulement 4,7 pour cent des familles dont le revenu était au-dessous de 20 000 \$ (le quintile inférieur) plaçaient de l'argent pour l'éducation postsecondaire de leur enfant. Pour les familles au revenu de 80 000 \$ et plus (le quintile supérieur), près de 34,6 pour cent des enfants avaient des économies en leur nom.⁴ En 2013, à peine un peu plus de 40 pour cent des ménages disposant d'un revenu de moins de 30 000 \$ par année avaient épargné en vue des études postsecondaires de leurs enfants, par rapport à plus de 80 pour cent des ménages gagnant plus de 100 000 \$ par

année. En date de 2013, le montant moyen épargné dans un REEE par les familles à revenu élevé atteignait près de 13 000 \$ par rapport à un peu plus de 7 000 \$ dans le cas des ménages à faible revenu. Les REEE et SCEE constituent un système d'aide financière de plusieurs milliards de dollars destiné principalement aux familles qui en ont le moins besoin.

Conclusion : Vers un programme de bourses efficace et juste

Les priorités peu judicieuses du gouvernement fédéral n'ont pas réussi à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire pour ceux et celles qui en ont besoin. Même si le programme réussit à encourager les familles à épargner, il n'atteint pas son but de rendre l'éducation abordable. Ces programmes recadrent la question de l'accès à l'éducation en la formulant sur le plan de la capacité d'épargner des familles, plutôt que de remettre en cause la capacité collective du Canada de faire en sorte que l'éducation soit financièrement accessible à toutes et à tous. Cette proposition vouée à l'échec ne produira jamais un système qui est réellement accessible financièrement.

Les étudiantes et étudiants qui ont besoin d'aide financière seraient mieux servis si les dépenses affectées aux REEE et aux SCEE étaient converties en bourses accordées en fonction du besoin. Le gouvernement fédéral s'attend à devoir consacrer 1,05 milliards de dollars aux SCEE et aux REEE en 2014, plus du double de ce qu'il distribue en subventions directes aux étudiantes et étudiants et environ ce qu'il en coûterait pour convertir le tiers des fonds prêtés par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants en bourses non remboursables.

Sources:

1. Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (C) 2014-2015.
2. Peter Nares, directeur exécutif, Social and Enterprise Development Innovations
3. Planification et préparation : les premiers résultats du sondage sur la planification pour les études 2002. Statistiques Canada.
4. Évaluation formative du Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études : rapport final. 2009.

« La SCEE va chercher dans les fonds publics limités de l'argent qu'elle donne aux familles qui n'en ont pas besoin... le programme de SCEE devrait être supprimé. »

Kevin Milligan
économiste UBC